

Assemblée Générale extraordinaire du Trocausel

Date : le 3 Octobre 2025

Membres du bureau présents: Anne Pesneau, Muriel Meyer, Eric Le Douaran, Cécile et Guillaume FAGOT

Absente : Anne Guillemot

1) Pourquoi une AEG ?

➔ Proposition de changement de saltus : de 6 à 3

➔ Besoin de 4 membres minimum

Intervention de Fabrice Saillard : pas possible de faire une AEG avant de voter les bilans.

Inversion de l'ordre : Assemblée générale avant Assemblée générale extraordinaire.

Muriel Meyer évoque une demande de certains adhérents : une photo des membres du bureau. Les membres présents se lèvent et se présentent face aux adhérents présents.

1) Assemblée Générale Ordinaire

Rapport Moral : Une année bien remplie

a) Une liste des adhérents proposant des services a été mise en place.

- Elle est accessible sur le mail (une copie de la page du mail était en diapositive avec le lien encadré)
- L'accord des participants inscrits pour l'affichage de leurs coordonnées a été demandé et validé
- L'accès est limité aux adhérents, il a été stipulé que cette liste ne doit pas sortir du cadre du troc au sel.
- Cette liste rend les contacts plus faciles pour des besoins particuliers.

b) L'assurance Sellidaire : suite à une panne de la tronçonneuse de Fabrice Saillard lors d'une intervention, l'assurance a été contacté pour savoir si matériel était pris en charge, ce qui n'est pas le cas.

- Contestation de Annie Haumon, assurant que c'est prévu dans le fonctionnement de Selidaire
- Guillaume fagot, répond alors qu'il a bien demandé au contact de selidaire qui lui a indiqué que ça n'était pas le cas.
- Fabrice Saillard indique alors, que selidaire fonctionne comme une centrale d'achat, et demande juste un geste en contre-partie de son engagement avec les sous de la cagnotte pour participation au remplacement du matériel.
- Vu que ça n'a pas été le cas, il trouve cela anormal

- Guillaume évoque alors la discussion qui a eu lieu au bureau et la décision, en impliquant tout le bureau, mentionnant le cas d'un précédent possible qui amènerait à l'appliquer à tous.
- Muriel Meyer, conteste alors disant que ce n'était que la décision de Guillaume fagot à laquelle, elle a dû se plier.
- Il est évoqué que c'est de la responsabilité de chacun et qu'avant il y avait un document avec émargement.
- Rien n'est précisé dans les statuts, à cet effet
- Demande de notification dans le règlement intérieur
- Il advient au Bureau de de modifier
- La question se pose « à quoi sert l'argent dans la caisse ? »
- Le prochain bureau devra voter pour faire une modification dans ce sens.

C) Installation d'une Adhérente atteinte de sclérose en plaques

- Guillaume décrit la situation physique dans laquelle se trouve cette personne et évoque un souci de solidarité.
- Muriel Intervient Alors sur le fait que Guillaume avait proposé un don d'épis sans connaître cette personne.
- Beaucoup de gens ont participés à l'aide de cette adhérente et relève un excès de demandes.
- Il est alors spécifié qu'il y a une différence entre échanges et assistanat (qui n'est pas la vocation du troc au sel)
- Fabrice Saillard et Annie Haumon évoque un cas identique rencontré précédemment, et que l'aide avait cessé.
- Thérèse Chavarivert qui a aussi participé à l'aide de cette adhérente, indique qu'elle n'est pas en demande excessive, mais régulière.
- Les gens se questionnent alors sur sa participation ; ce à quoi répond Thérèse par une affirmation.
- Annie Haumon précise alors qu'il faut faire la distinction entre 2 types de demandes : celles qui relèvent du troc, et les personnelles.
- Thérèse, reprécise le contexte : refus d'aide médicale, sociale, pour ne pas perdre son autonomie.

- Muriel Meyer conclut, en indiquant un manque de démocratie au sein du bureau, car cette affaire avait été évoquée et non statuée ensemble d'après elle.

c) Data.asso.fr

- Site qui fait la promotion des associations
- Il y avait une mauvaise adresse du troc au sel référencée sur ce site.
- Guillaume a contacté plusieurs fois, en indiquant qu'il le signalerait à la CNIL.
- La mise à jour a été faite.

Questions de Fabrice : « est-ce obligatoire d'y figurer et d'où viennent les informations ? » :

Guillaume a répondu « les données sont récupérées directement depuis la préfecture et ajoutées automatiquement sur le site. »

Question de Fabrice « qu'en est il des informations transmises par L'UACE, pourquoi le transfert n'est il plus fait alors qu'avant c'était systématique ?

Guillaume explique qu'il y avait un problème de transmission automatique au niveau du serveur de mail, cela a été réglé cet été, mais le problème persiste. Par manque de temps ce système avait été mis en place.

- Les anciens présidents (Annie Haumon et Fabrice Sailard) contestent en spécifiant que ça ne prend pas beaucoup de temps.

2) Bilan des trocs :

- Beaucoup d'échanges de fruits et légumes
- Le bricolage tient aussi une place importante
Montant des épis : Culture (livre, CD, DVD : 1800)
 - Jardinage : 700
 - Bricolage : 800
- Remarque de Fabrice : « ce n'est pas un rapport moral »
- Remarques sur la communication Facebook « inacceptable »
- Apolitique-> devoir de neutralité
- Contestation sur la vidéo qui faisait office de publicité.
Remarque de Muriel : les publications post blés « sont mensongères »
- car surestimées.
- Reprise d'une demande de faire 2 thèmes lors des BLE
D'après Muriel les décisions étaient unilatérales, et il y avait « un manque de démocratie »

Vote du rapport d'activités

- Contre : 15 :
- Abstentions : 11
- Pour : 1 pour la solidarité

Remarque de Muriel : les feuilles de richesse ne sont mal remplies par les adhérents.
« Attention à lisibilité »

Noter nom et prénom du selliste

Lors de sa demande pour contrôler les feuilles, Guillaume avait demandé la raison ; Elle se réfère donc à l'article 2 des statuts : surveiller et assurer la réciprocité des échanges.

- Elle note aussi qu'il y avait plus de plus que de moins en épis.

Il est rappelé que même si aucun épi n'est demandé, il faut noter 0 sur la feuille.

Question de de Fabrice « qu'en est il du fond commun de solidarité »

Nous n'avons pas d'infos précises à ce jour.

3) Bilan comptable :

- Sur le compte commun : 343,11€
- Sur le compte livret : 1781,44€

Dépenses

- Réception, blé etc : 242,48€
- Papeterie : 66,19€

- Site Internet : 294€

Il est demandé les chiffres de l'année précédente pour comparaison.

2023 :2024 :

- Réceptions : 214
- Papeterie : 66,19
- Site : 149,50

résiliation

Au vu de l'augmentation pour l'hébergement du site, il est demandé si une à été mise en place : c'est une action en projet.

Anne Pesneau explique qu'elle ne recevait plus les relevés de compte et qu'elle devait tout vérifier sur Internet et ensuite recopier.

Une adhérente, membre d'une autre association, lui a indiqué qu'il est possible de les recevoir moyennant quelques frais.

Les tarifs de l'assurance ont augmenté entre 23/24 et 24/25. Annie Haumon explique que c'est calculé au prorata du nombre d'adhérents.

Les frais bancaires ont aussi augmentés.

Les recettes : En 2023/2024 : 623 (plus d'adhésions) ; en 2024/2025 : 464 €

- Les intérêts bancaires sont passés de 51 à 60€
-

Conclusion : on relève une baisse de trésorerie de 179€

Vote du budget :

Contre : 13

Abstentions : 12

Pour 0

Guillaume, Cécile Fagot et Eric Le Douaran démissionnent du bureau. Anne Guillemot, non présente, a aussi présenté sa démission.

Annie Haumon demande à Eric de prévoir un temps de transmission du savoir informatique

Fabrice Saillard, Annie Haumon et Yvon Rota se présentent dans le bureau. Adeline Truffard se propose également en précisant le temps qu'elle pourra donner. Muriel Meyer et Anne Pesneau restent dans le bureau.

Le prochain bureau sera constitué de 6 membres dont les rôles seront à définir prochainement.